



Depuis le début de la crise corona, nous avons eu plusieurs contacts avec les employeurs.

Voilà quel est le résultat des discussions jusqu'à présent :

1. Chômage temporaire

Nous avons obtenu un accord sur les points suivants :

- une CCT **chômage économique employés** va être signée
- le **complément de 11,25 EUR** sera accordé aux ouvriers et aux employés que ce soit **pour le chômage économique** ou pour le chômage **pour force majeure**
- ce complément sera accordé pendant **minimum 90 jours** (au lieu des 60 jours qui étaient d'application jusqu'à présent; ces 90 jours pourront éventuellement être prolongés)
- cette période sera complètement **assimilée** pour le calcul de l'allocation extraordinaire de vacances pour les ouvriers et pour la prime de fin d'année pour les employés

2. Règles de protection

L'Apeg a communiqué une série de règles de précaution à respecter par les entreprises. Sur le terrain, ces règles semblent diversement suivies, surtout du fait des managers locaux qui interprètent ces règles de manière un peu trop laxiste. Les entreprises sont d'accord d'être **plus strictes et de donner un message clair** à leurs managers locaux.

3. Incitants pour favoriser la réactivité des agents

La situation sur le terrain semble compliquée : d'un côté, beaucoup de chômage économique (nous avons demandé des chiffres à l'Apeg) et augmentation du nombre de malades; de l'autre une augmentation de la demande pour certains postes.

Par ailleurs, les travailleurs qui poursuivent leurs activités voient que toute une série de mesures – justifiées – sont prises par les autorités pour venir en aide aux travailleurs en chômage temporaire alors qu'eux prennent des risques et se montrent plus flexibles.

Nous avons donc demandé à l'Apeg d'examiner si un geste était envisageable pour ces travailleurs.

L'Apeg fait valoir la situation extrêmement difficile du secteur : de nombreux chantiers sont fermés, leur chiffre d'affaires est en chute libre (cela peut paraître-il être vérifié auprès des délégués qui siègent dans les conseils d'entreprise). Les mesures que le gouvernement prend pour les entreprises sont certainement positives mais ne permettront pas d'en sortir sans dommage. En d'autres termes, leur désarroi est énorme et ils sont dans l'impossibilité actuellement de faire un geste envers les travailleurs actifs.

Ils proposent cependant d'examiner au sein du Fonds social avec les partenaires sociaux ce qu'il y aurait moyen de faire après la crise, en envisageant divers scénarios.

4. Retour du terrain

Pour alimenter notre réflexion, nous avons absolument besoin de savoir quelle est la situation sur le terrain : quel est le sentiment des agents, quelles sont leurs demandes, quel est leur degré de mécontentement, quelle est leur motivation,... !

Il nous revient aussi que certaines pratiques de terrain sont absolument inacceptables :

- Appel à des étudiants ou à des petites boîtes dont les agents ne sont pas en ordre
- Agents déplacés payés en SB alors qu'ils étaient payés en SEL jusqu'ici
- ...

Nous vous demandons donc de nous communiquer toutes les informations que vous recevez des délégués !

5. Déclaration commune

L'Apeg nous a demandé de nous associer à une déclaration commune dans laquelle les partenaires sociaux s'engagent à faire des efforts concertés pour gérer au mieux l'impact de la crise corona sur les conditions de travail et l'emploi de tous les travailleurs du secteur.

Nous allons compléter cette note en rappelant que les conventions relatives au chômage économique et au rappel hors planning restent entièrement d'application et essayer d'y rajouter des recommandations au niveau du secteur quant aux mesures d'hygiène et de précaution à respecter, afin de pouvoir faire pression dans les entreprises qui n'auraient pas encore pris toutes les mesures nécessaires